



BÂTIR L'AVENIR DU HOCKEY JUNIOR MASCULIN EN ONTARIO

BRENDAN SHANAHAN

SOMMAIRE

En janvier 2026, le membre du Club triple or de l'IIHF et du Temple de la renommée du hockey **Brendan Shanahan** (Mimico, ON) a été désigné pour diriger une révision de la gouvernance du hockey junior masculin en Ontario.

Après s'être penché sur les analyses déjà menées et avant d'entamer ses propres recherches préliminaires, M. Shanahan a publié un rapport intermédiaire qui mettait en lumière cinq grands facteurs qui semblaient influencer l'expérience des joueurs au hockey junior masculin en Ontario.

L'ancien d'Équipe Canada a réalisé pas moins d'une cinquantaine d'entrevues auprès de joueurs, de parents, de commissaires, de conseils d'administration, de directions, de propriétaires, de membres du personnel entraîneur, de spécialistes, de membres des médias, de familles de pension ainsi que de partisans et de partisans. Un sondage a également été diffusé à grande échelle auprès du public afin de permettre à toutes les parties prenantes de faire part de leurs expériences.

Près de 700 personnes ont répondu au sondage, dont un grand nombre sont des joueurs actuels ou d'anciens joueurs au hockey junior masculin en Ontario, ainsi que leurs parents.

Dans son rapport final, M. Shanahan formule plusieurs recommandations à l'intention de Hockey Canada, de Hockey Est de l'Ontario, de Hockey Nord-Ouest de l'Ontario et de la Fédération de hockey de l'Ontario, chacune visant à rendre l'expérience des joueurs meilleure.



BÂTIR L'AVENIR DU HOCKEY JUNIOR MASCULIN EN ONTARIO

par Brendan Shanahan

Dans un contexte où le hockey junior poursuit son évolution partout en Amérique du Nord, bien des gens et de nombreuses organisations s'interrogent sur la suite des choses.

Les modifications quant à l'admissibilité au réseau de la NCAA ont élargi les possibilités pour les hockeyeurs, et les ligues de hockey junior se préparent en vue de changements éventuels, sans savoir exactement comment la situation évoluera.

Une chose est sûre : les parties prenantes se disent déterminées à saisir toutes les occasions d'améliorer le hockey junior, autant pour les joueurs que pour les équipes, les ligues, les communautés et la province.

Depuis les débuts de ce projet en janvier dernier, mon équipe et moi avons entendu plus de 750 personnes concernées par l'avenir du hockey junior en Ontario et soucieuses de veiller à ce que le système provincial soit en mesure de prospérer et de former des joueurs et des citoyens encore meilleurs.

Pour ma part, j'ai été extrêmement impressionné par la passion et l'engagement des gens à la tête des ligues et des organisations, indépendamment de leur expérience au hockey junior ou de l'endroit où ils vivent dans la province.

Mes recherches m'ont mené à un constat assez clair : bien qu'il soit crucial de cerner les aspects à améliorer, il est tout aussi important de ne pas se laisser détourner par des sujets controversés qui, par le passé, ont été sources de division, d'opposition et de conflit au sein des ligues, au détriment des joueurs et de leur expérience.

Je pense notamment au débat éternel sur la qualité et le niveau de compétition de chaque ligue par rapport aux autres. Les avis recueillis auprès des joueurs, des familles et des responsables des ligues que nous avons interrogés indiquaient majoritairement que ce qui comptait le plus à leurs yeux, c'était le cadre dans lequel évoluait l'équipe, tant sur la glace qu'ailleurs, ainsi que les relations avec les ligues affiliées, toujours dans une optique d'offrir un développement et un niveau de compétition adaptés à chaque joueur.

Le présent rapport contient des recommandations visant à faire évoluer le hockey junior masculin en Ontario pour en faire un système encore plus performant, davantage axé sur l'athlète et le développement, et offrant des parcours mieux définis partout dans la province.

Les recommandations s'appuient sur ce que nous avons entendu, au fil de nos démarches, de la part des nombreuses parties prenantes qui ont participé à cette initiative, qui jouent toutes un rôle important pour que le hockey junior soit en mesure de prospérer.

BÂTIR L'AVENIR DU HOCKEY JUNIOR MASCULIN EN ONTARIO *suite*

En tête de liste des recommandations : Hockey Canada se doit d'assumer un rôle de leadership plus important et de créer un poste de direction dont le mandat consistera exclusivement à superviser et à soutenir le hockey junior masculin en Ontario. De cette manière, l'organisation contribuera à établir une direction cohérente et un succès durable dans ce milieu en constante évolution.

Cela dit, il est important de reconnaître que, même en menant des entretiens et des recherches pendant plusieurs années encore, on ne parviendrait pas à acquérir le même niveau d'expertise et d'expérience que les personnes dévouées qui gèrent actuellement le hockey junior masculin en Ontario. Un comité consultatif composé de plusieurs de ces parties prenantes, chapeauté par la personne qui occupera le nouveau poste de direction, jouera un rôle clé à cet égard, tant à court qu'à long terme.

Par ailleurs, les nouvelles règles d'admissibilité de la NCAA offrent davantage d'options aux joueurs, ce qui, en soi, est une bonne chose pour eux et pour leurs familles. Cependant, l'une des conséquences possibles pour le hockey junior masculin dans la province est que, comme de plus en plus de joueurs âgés de 19 et 20 ans envisageront de se tourner vers le hockey universitaire américain, nos ligues voient leurs effectifs rajeunir, avec davantage de joueurs de 16 et 17 ans en lice pour décrocher des places de choix au sein des équipes.

Avant le début de nos travaux, l'idée de voir davantage de jeunes partir vivre en pension, loin de leur foyer et de leur communauté, était loin de faire l'unanimité, et je partageais cette réticence. Or, d'après les commentaires des joueurs et des parents, il semble que l'expérience moderne de l'hébergement en famille de pension soit extrêmement enrichissante et favorise grandement le développement sportif et personnel des jeunes, à condition de suivre la bonne approche et des normes cohérentes.

Les autres recommandations portent sur d'autres aspects ayant une incidence sur l'expérience des joueurs et ont pour but de placer le hockey junior masculin en Ontario en bonne position pour s'adapter progressivement aux changements à venir dans le milieu.

Nous espérons que ces recommandations favoriseront le développement des joueurs, tant sur la glace qu'ailleurs, tout en simplifiant les démarches pour eux et leurs familles visant à évaluer les possibilités qui s'offrent à eux au hockey junior masculin.

Merci à tous ceux et celles qui ont bien voulu donner de leur temps pour participer à cette étude et me faire part de leurs expériences.

Brendan Shanahan

RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LE HOCKEY JUNIOR MASCULIN EN ONTARIO

Gouvernance et leadership

1. Créer un poste de direction au sein de Hockey Canada chargé de superviser le hockey junior masculin en Ontario

Réalité actuelle :

Le hockey junior masculin en Ontario repose sur une structure complexe qui regroupe les neuf ligues juniors, Hockey Canada et ses trois membres ontariens, l'Association de hockey de l'Ontario et l'Association de hockey du nord de l'Ontario.

Ces organisations ont chacune leurs responsabilités, leurs priorités et leur structure de gouvernance, de même que leur propre commissaire, conseil d'administration et personnel, ce qui a contribué à des disparités quant aux expériences et aux normes pour les joueurs, tous niveaux confondus.

Par ailleurs, il n'existe actuellement aucun poste ayant le mandat spécifique de superviser le hockey junior masculin dans toutes les ligues de l'Ontario afin d'assurer une certaine uniformité à l'échelle du système.

Les parties prenantes ont exprimé s'être souvent heurtées à des difficultés liées à la structure actuelle, notamment un manque de clarté quant à la personne responsable du développement du hockey junior masculin en Ontario, des chevauchements de responsabilités et un manque de cohérence dans les communications.

Plusieurs sont d'avis que Hockey Canada devrait exercer un leadership plus marqué et que le hockey junior masculin gagnerait à entretenir un lien direct avec l'organisme de régie national, ce qui permettrait également de donner une voix et une orientation claires à notre sport.

Il nous a été expliqué que, compte tenu de l'évolution rapide du milieu du hockey junior masculin et en l'absence d'un leadership clairement défini au sein du système, la structure actuelle faisait en sorte qu'il était difficile d'intervenir rapidement et de manière cohérente.



État souhaité :

La personne occupant le nouveau poste de direction servirait de point de contact entre les neuf ligues de hockey junior masculin, assurerait une représentation équitable au sein des instances dirigeantes des ligues junior A, B et C, et serait la personne-ressource principale auprès des commissaires et du personnel des ligues.

La personne retenue contribuerait à répondre aux priorités à l'échelle du système et à améliorer l'expérience globale des joueurs, tout en permettant d'adopter une approche plus uniforme quant à la supervision courante du hockey junior masculin dans la province.

Ce poste viserait également à doter Hockey Canada de moyens accrus pour favoriser la cohérence et travailler en fonction des priorités à l'échelle du système.

2. Séparer la gouvernance et l'offre du hockey junior masculin de celles du hockey mineur en Ontario

Réalité actuelle :

Le hockey mineur est un milieu essentiel qui demeure à la fois complexe et prenant. Il est tout à fait naturel que les priorités qui y sont rattachées diffèrent de celles du hockey junior masculin.

Les neuf ligues de hockey junior en Ontario sont régies par l'une des trois divisions membres de Hockey Canada dans la province, ce qui a donné lieu à un choc des priorités au sein des organisations qui chapeautent autant le hockey mineur que le hockey junior.

De nombreuses parties prenantes ont souligné la nécessité de séparer la gouvernance de ces deux volets distincts du hockey.

État souhaité :

Hockey Canada jouerait un rôle plus pointu et actif en assurant la coordination du hockey junior masculin en Ontario, et les ligues rendraient compte à la personne qui occuperait le nouveau poste de direction à Hockey Canada chargée de superviser le hockey junior masculin, plutôt qu'aux trois membres dont elles relèvent actuellement. Ces derniers pourraient ainsi s'en tenir à la supervision du hockey mineur. Celui-ci demeurerait naturellement un bassin pour la relève au hockey junior, mais les responsables du hockey mineur concentreraient leurs efforts sur le hockey mineur, et ceux du hockey junior en feraient autant dans leur milieu.

Les trois membres de l'Ontario continueraient à inscrire les joueurs de hockey junior masculin dans leur système, mais n'auraient plus la responsabilité de gérer les ligues de hockey junior masculin dans le but de mieux centraliser la direction et de renforcer l'uniformité entre les ligues.



3. Mettre en place un comité consultatif sur le hockey junior masculin en Ontario chargé d'étudier et de recommander d'éventuelles modifications des règles, des règlements et des politiques

Réalité actuelle :

Des incohérences en ce qui a trait aux règles, aux règlements et aux politiques entre les neuf ligues de hockey junior masculin de l'Ontario sont source de confusion parmi les parties prenantes et limitent par surcroît la capacité du système à réagir rapidement aux changements observés au hockey junior.

Tout au long de cette étude, des personnes et des organisations nous ont fait savoir qu'une plus grande cohérence et une meilleure collaboration seraient très bénéfiques pour les joueurs, les équipes et les ligues.

Plusieurs ont soutenu que les gens qui œuvrent de près ou de loin dans le milieu du hockey junior masculin au quotidien devraient jouer un rôle direct pour aider à cerner les enjeux et à formuler des recommandations sur l'orientation future du sport, notamment par l'intermédiaire d'un processus officiel permettant d'examiner les nouveaux enjeux et d'y donner suite au fur et à mesure qu'ils se présentent.

On nous a également indiqué qu'à l'avenir, il serait important que les points de vue d'un plus grand nombre de personnes et d'organismes soient pris en compte dans ces discussions.

État souhaité :

Des commissaires, propriétaires, dirigeants, dirigeantes, entraîneurs et entraîneuses représentant les ligues de hockey junior masculin de l'Ontario seraient nommés par Hockey Canada pour siéger au sein d'un comité consultatif habilité à formuler des recommandations à l'intention de la personne chargée dorénavant de superviser le hockey junior masculin dans la province.

Ce groupe réunirait ainsi une diversité de voix représentant les différentes facettes du hockey junior masculin en Ontario.

La première mission du comité consisterait à se pencher sur six thèmes prioritaires qui ont été maintes fois évoqués par les parties prenantes au cours des entretiens :

A. Des exigences minimales et des normes opérationnelles devraient être établies tant à l'échelle des ligues qu'à celle des équipes, notamment en ce qui concerne les conditions requises pour détenir et exploiter une franchise, ainsi que les attentes relatives au fonctionnement courant des équipes. On peut notamment penser à des aspects tels que la propriété et la gouvernance, la viabilité financière, les qualifications du personnel ainsi que des entraîneurs et entraîneuses, la gestion des formations, les attentes relatives aux entraînements et aux matchs, de même que les services d'accompagnement des joueurs (p. ex. les pensions, la scolarité, la sécurité). Il nous a été mentionné que, dans bien des cas, l'expérience d'un joueur au hockey junior dépend davantage de l'équipe et de l'organisation que de la ligue ou de la catégorie en soi. Plusieurs personnes ont exprimé qu'il ne suffisait pas de mettre des normes minimales sur papier, que de telles normes devaient s'accompagner de mesures claires et vérifiables visant à protéger les joueurs, à préserver l'intégrité des ligues et à faire en sorte que les organisations offrent systématiquement des milieux de développement adéquats. Il a également été reconnu que la mise en œuvre de normes n'est efficace que si des processus sont en place pour gérer les situations où les équipes ne parviennent pas à les respecter avec constance.

B. Modèle « payer pour jouer » : il est largement admis, à la lumière de nos entretiens, qu'un tel modèle est une réalité incontournable pour de nombreuses équipes, ligues et communautés. La majorité des familles acceptent ce modèle et y adhèrent même pleinement, à condition qu'il améliore l'expérience des joueurs et favorise leur développement. Toutefois, les plafonds financiers applicables au modèle « payer pour jouer » ainsi que les remboursements, lorsque certaines conditions ne sont pas respectées de bonne foi, doivent faire l'objet de discussions plus approfondies. On a également indiqué qu'une plus grande transparence et des attentes claires seraient bien accueillies, et qu'il serait souhaitable de veiller à ce que les joueurs et leurs familles comprennent bien ce qui leur est offert en échange de ces frais.



C. On suggère de déterminer le nombre de joueurs approprié au sein des formations (p. ex. 23 ou 25 joueurs) afin de s'assurer que la taille favorise le développement des athlètes. Il conviendrait également de déterminer s'il serait souhaitable que la taille des formations varie en fonction des catégories (junior A, B, C) afin de tenir compte des différences en ce qui a trait au secteur géographique, à la disponibilité des joueurs, au niveau d'engagement et au rôle que joue chaque niveau dans le cadre du cheminement des athlètes. Il est généralement admis que la taille des formations devrait être examinée avant tout sous l'angle des perspectives offertes aux joueurs et du développement des athlètes.

D. Valoriser l'affiliation des joueurs comme un levier de développement important dans l'ensemble du hockey junior masculin en Ontario. Lorsqu'elle est appliquée de manière respectueuse et dans un esprit de coopération entre les ligues, cette approche peut favoriser la mobilité et le développement d'un plus grand nombre de joueurs au sein du système, tout en évitant de pénaliser les équipes des niveaux inférieurs. L'affiliation a souvent été citée comme un outil important pour le développement des joueurs, et tout le monde s'entendait pour dire que les affiliations sont particulièrement efficaces lorsqu'elles visent à placer les joueurs dans le bon milieu, au bon moment, en leur offrant des possibilités de développement concrètes.

E. Se pencher sur l'âge d'admissibilité pour les catégories junior A, B et C et formuler des recommandations à cet égard. On peut penser notamment au nombre de joueurs de 16 ans dans les catégories junior A et junior B et à la possibilité d'exclure les joueurs de 16 ans de la catégorie junior C et de repousser l'âge limite pour cette catégorie à 22 ans. La question de l'âge d'admissibilité, notamment en ce qui concerne les joueurs de 16 ans, a été l'un des sujets les plus souvent débattus tout au long de cette étude. Même si les parties prenantes avaient des opinions divergentes quant au nombre approprié de jeunes à admettre à chaque niveau, elles s'accordaient généralement à dire qu'avec les récents changements apportés aux critères d'admissibilité de la NCAA, de nouvelles perspectives s'offrent désormais aux plus jeunes au hockey junior masculin en Ontario, notamment en ce qui a trait au temps de jeu.

F. Mettre en place un sous-comité qui se consacre uniquement aux gardiens de but en Ontario. L'idée ici consiste à améliorer les possibilités de développement des gardiens de but, puisqu'on nous a régulièrement fait remarquer que ces derniers nécessitent une attention particulière au hockey junior masculin. Plusieurs ont noté que les jeunes gardiens de but ont moins d'occasions que les patineurs et que la durée de leur développement peut varier grandement. Les considérations relatives à l'âge d'admissibilité, à l'affiliation et aux règles concernant les déplacements des joueurs en ce qui a trait aux gardiens de but ont été citées comme des éléments pour lesquels on pourrait faire preuve d'une plus grande flexibilité afin de mieux soutenir le développement des jeunes qui évoluent à cette position.





Déplacements des joueurs et compétition

4. Permettre à tous les joueurs de 16 et 17 ans qui font leur entrée au hockey junior en Ontario de s'inscrire auprès de n'importe quelle équipe à laquelle ils sont admissibles dans la province, sans les restrictions géographiques actuellement en vigueur

Réalité actuelle :

Les règles actuelles régissant les déplacements des joueurs de 16 et 17 ans qui font leur entrée au hockey junior en Ontario s'appuient sur les limites territoriales des trois membres ontariens.

Bien que ces règles aient été établies avec de bonnes intentions, les parties prenantes étaient souvent d'avis qu'elles créaient inutilement des obstacles pour les joueurs et les familles à la recherche d'occasions de développement qui, selon eux, répondent le mieux à leurs besoins. Plusieurs jugent que les joueurs devraient pouvoir saisir les occasions qu'ils considèrent comme les plus propices à leur développement, indépendamment des limites territoriales.

D'ailleurs, l'Ontario continue de faire figure d'exception par rapport aux autres provinces et territoires.

À titre d'exemple, un joueur de 16 ans de l'Alberta a le loisir de s'inscrire au hockey junior masculin n'importe où dans la province, quelle que soit la communauté où il réside.

À l'opposé, les possibilités offertes à un joueur en Ontario peuvent être limitées par la circonscription dans laquelle il habite, même s'il existe ailleurs dans la province des possibilités de développement plus adaptées.

Cela a conduit certains joueurs et leurs familles à déménager pour s'établir sur le territoire d'une autre division membre, voire à s'extraire complètement du système de Hockey Canada.

État souhaité :

Tous les joueurs de hockey de 16 et 17 ans qui font leur entrée au hockey junior en Ontario seraient libres de jouer pour n'importe quelle équipe dans la province, quelle que soit la division membre dont ils relèvent.

5. Adopter des règles de jeu uniformes, harmonisées avec celles de la Ligue de hockey de l'Ontario, dans toutes les ligues de hockey junior masculin de l'Ontario

Réalité actuelle :

Les neuf ligues de hockey junior masculin en Ontario appliquent les Règles de jeu de Hockey Canada, tandis que la Ligue de hockey de l'Ontario (OHL) a son propre livre des règles.

Pour certaines parties prenantes, les différences entre ces deux ensembles de règles constituent des sources inutiles de confusion et de complexité, notamment pour les joueurs, les arbitres et les juges de lignes qui évoluent dans plus d'une ligue.

Il a été souvent suggéré que les Règles de jeu de Hockey Canada devraient continuer de servir de fondement au hockey mineur, tandis que le hockey junior masculin devrait être régi par un livre des règles harmonisé et inspiré du modèle de l'OHL, avec certaines adaptations là où il y a lieu.

Les parties prenantes ont fait valoir qu'une plus grande uniformité des règles de jeu permettrait d'harmoniser davantage l'expérience au hockey junior masculin en Ontario et de mieux soutenir le développement des joueurs, tout en évitant de complexifier inutilement les choses.

État souhaité :

Par souci d'uniformité pour les joueurs, les arbitres et les juges de lignes, les règles de jeu du hockey junior en Ontario s'appuieraient sur celles de l'OHL, sous réserve d'exceptions précises, soit les suivantes :

- Bagarres – la règle 7.10 de Hockey Canada continuerait de s'appliquer
- Protecteur facial – régi par la règle 202 de l'IIHF
- Règles supplémentaires qui ne sont pas applicables sur le plan administratif aux niveaux junior A, B et C

6. Renforcer la communication et la collaboration entre le hockey junior masculin, Sports universitaires de l'Ontario, les écoles agréées et le milieu du hockey des M18 et des M16

Réalité actuelle :

La divergence entre les intérêts du hockey junior masculin, de Sports universitaires de l'Ontario, du milieu du hockey des M18 et des M16 et des écoles agréées en Ontario a entraîné certaines tensions entre les ligues. À titre d'exemple, les équipes M18 et M16 et les écoles agréées se disputent souvent les mêmes joueurs, et le parcours jusqu'à Sports universitaires de l'Ontario devrait être mieux défini.

Tout au long de notre étude, nous avons entendu que la communication et la collaboration se devaient d'être meilleures, en particulier entre les équipes de hockey junior masculin, les équipes de M18 et les équipes de M16. On nous a rapporté des cas où des joueurs et leurs familles devaient composer avec des intérêts contradictoires, des dates d'essais qui se chevauchaient, des messages incohérents et des cheminements manquant de clarté.

État souhaité :

Ces parties prenantes seraient toutes des partenaires du hockey junior masculin en Ontario.

Une communication plus étroite et des liens officialisés entre le hockey junior masculin, les équipes de M18 et de M16 ainsi que le hockey universitaire permettraient de mieux accompagner les joueurs lors de leur transition vers le hockey junior et à la fin de leur carrière junior.





Expérience, sécurité et soutien des joueurs

7. Élaborer une politique normalisée relativement au système de pension pour le hockey junior masculin en Ontario

Réalité actuelle :

Il n'existe pas de politique officielle et normalisée relative au système de pension qui soit appliquée de manière uniforme au hockey junior masculin en Ontario.

Bien que de nombreuses équipes et ligues offrent des expériences de pension exceptionnelles et aient mis en place des pratiques locales éprouvées, les attentes en matière de filtrage, de formation, de supervision et de soutien varient considérablement.

Les joueurs et leurs familles ont souligné à maintes reprises que l'expérience de pension avait une incidence importante sur le développement d'un joueur et sur son expérience globale au hockey junior, et sont d'avis que tous les jeunes qui quittent leur foyer pour poursuivre leur parcours au hockey devraient systématiquement bénéficier d'un milieu d'hébergement sécuritaire et favorable.

État souhaité :

Une politique ontarienne relative au système de pension serait élaborée sous l'égide de Hockey Canada et serait appliquée par l'ensemble des équipes de hockey junior masculin dans la province.

8. Élargir l'offre de formations annuelles hors glace obligatoires par Hockey Canada

Réalité actuelle :

De nombreuses équipes et ligues offrent déjà aux joueurs des programmes de formation et de soutien enrichissants.

Cependant, les formations hors glace sont gérées par chaque équipe et chaque ligue, avec les divergences que cela implique à l'échelle de la province. Et c'est sans compter les incohérences entre les différents codes de conduite.

On nous a expliqué qu'en assurant une meilleure uniformité en matière de formation ainsi que dans les codes de conduite des joueurs, Hockey Canada ferait en sorte que tous les jeunes bénéficient d'un niveau de soutien comparable, peu importe l'endroit où ils jouent.

État souhaité :

L'ensemble des joueurs, entraîneurs, entraîneuses et membres du personnel des équipes de hockey junior masculin en Ontario suivraient chaque année des formations conçues par des spécialistes et approuvées par Hockey Canada, dans le but d'éradiquer l'intimidation, le harcèlement et toutes les formes de maltraitance de notre sport. Toutes les ligues de hockey junior masculin appliqueraient un seul et même code de conduite.

9. Exiger que toutes les ligues de hockey junior masculin de l'Ontario proposent des services de consultation pédagogique à leurs joueurs

Réalité actuelle :

Le recours à des services de consultation pédagogique dépend entièrement de la volonté de chaque ligue et de ses équipes.

Il nous a été indiqué à plusieurs occasions que l'éducation constituait un élément fondamental de l'expérience des joueurs, et que certaines équipes et ligues avaient mis en place des réseaux de soutien très solides et noué des liens étroits avec des écoles secondaires, des collèges et des universités afin d'aider les joueurs.

Cependant, ces mesures de soutien ne sont pas offertes de manière uniforme partout en Ontario.

État souhaité :

Afin que les joueurs bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur parcours au sein d'une ligue, quelle que soit l'équipe pour laquelle ils jouent, on exigerait que chaque ligue mette à la disposition des joueurs les services d'un conseiller ou d'une conseillère pédagogique, et ce, en tout temps.

10. Mettre en place, par l'intermédiaire de Hockey Canada, une ligne d'assistance et un service de conseil consacrés au cheminement des athlètes afin d'offrir à ces derniers et à leurs familles un soutien et des conseils indépendants et en temps réel lorsque vient le temps de prendre des décisions qui ont une incidence sur leur parcours au hockey

Réalité actuelle :

Dans un contexte où le hockey junior masculin évolue rapidement partout en Amérique du Nord, un constat est revenu de façon répétée : il n'existe actuellement aucune plateforme ni aucun mécanisme neutres et fiables pour accompagner les joueurs actuels et potentiels ainsi que leurs familles en leur permettant d'obtenir les informations essentielles et d'explorer les options qui s'offrent à eux lorsqu'ils doivent prendre d'importantes décisions concernant leur développement et leur avenir.

Au contraire, la plupart des informations proviennent des ligues et des équipes, qui ont tout intérêt à recruter des joueurs et à les garder dans leur système.

État souhaité :

Hockey Canada mettrait au point des ressources cohérentes décrivant en détail les cheminements des athlètes à l'intention de ces derniers et de leurs familles. Surtout, les joueurs et leurs familles auraient accès à une ligne téléphonique et à une adresse électronique publiques gérées en temps réel par la personne qui occuperait le nouveau poste de direction à Hockey Canada et qui serait chargée de superviser le hockey junior masculin en Ontario. On accorderait ainsi aux joueurs et à leurs familles l'attention personnalisée dont ils ont besoin.



11. Développer et bonifier les programmes d'accompagnement après la carrière sportive

Réalité actuelle :

La majorité des joueurs au hockey junior masculin en Ontario concilient déjà le hockey avec leurs études, leur emploi et la planification de leur future carrière.

Et si de nombreux joueurs aspirent à poursuivre leur carrière de hockeyeur après leur passage dans les rangs juniors, il était généralement reconnu que la vaste majorité d'entre eux n'en auront pas l'occasion.

Néanmoins, le hockey junior continue de jouer un rôle important pour aider les joueurs à se préparer à la prochaine étape de leur vie, en leur permettant de mettre à profit les compétences acquises grâce au hockey afin de contribuer activement à leur communauté.

Bien que certaines équipes et ligues aient mis sur pied d'excellents programmes pour aider les joueurs à se préparer à la vie après le hockey junior, l'offre d'initiatives de ce type varie considérablement d'une région à l'autre de la province et leur mise en œuvre relève de chaque ligue et de chaque équipe.

État souhaité :

Toutes les ligues offriraient des programmes de développement cohérents visant à aider les joueurs dans leur transition après leur carrière sportive, en s'appuyant sur des normes communes.



PROCHAINES ÉTAPES

Le comité de révision de la gouvernance du hockey junior masculin en Ontario a publié un premier guide de mise en œuvre en réponse aux 11 recommandations, accessible [ici](#).

